



Paris, le 23 juin 2014

GT protocolaire Logistique et Fermeture des Garages automobiles

Cette réunion portait uniquement sur la fermeture des garages, elle faisait suite à celle du 19/05 (voir compte-rendu du 19/05). Trois points étaient à l'ordre du jour : projet de calendrier des fermetures des garages, critères pour création de garages régionaux et finalisation de la note de cadrage.

I – Date de fermeture des garages :

Pour les garages qui auront encore des mécaniciens en activité au 01/01/2017, l'administration propose cette date comme date de fermeture. L'administration explique que cette décision est issue du protocole qui prévoit que « le processus de fermeture des garages automobiles sera engagé et devra aboutir avant le 01/01/2017 ».

- Les garages d'Aix-en-Provence, Nantes, Clermont-Ferrand, Toulouse Blagnac, Bordeaux, Biarritz, Poitiers, Nice, Montpellier, Martinique, Guadeloupe, Guyane sont concernés.

La fermeture des autres garages se fera plus rapidement car les personnels partent à la retraite avant le 01/01/2017 :

- BEA : 01/07/2014 ; Lyon : 01/01/2015 ; Cannes : 01/01/2015 ; Bonneuil : date de fermeture calée sur le calendrier de la vente des terrains ; Villacoublay : fin 2015 (dépend de l'accord avec la base aérienne) ; Athis-Mons : 01/01/2016 ; Strasbourg : 01/07/2016.

La note de cadrage prévoit que les agents âgés de plus de 57 ans au 1^{er} janvier 2017 pourront se voir proposer des fonctions liées à la gestion des véhicules.

Les discussions font apparaître qu'il y a des garages sur d'autres sites ou des interventions sont faites par des ouvriers qui ne sont pas dans la famille Mécanicien. Les responsables du GT rappellent que la totalité des garages sont concernés et qu'ils vont refaire un point avec les services. Pour FO le comble serait qu'on ferme les garages avec des mécaniciens et que ceux sans mécaniciens restent en activité.

II – Critères pour création d'un garage régional :

L'administration propose un certain nombre de critères justifiant le maintien des pôles régionaux. Elle précise que ces critères doivent tenir compte du protocole qui prévoit qu'« il pourra être envisagé, le cas échéant, le maintien à titre transitoire de pôles régionaux en petit nombre, dans lequel les personnels concernés les plus proches de la retraite pourraient être maintenus en activité »

- **Age des agents** : Il faut, au 01/01/2017, dans ce pôle régional, des agents en activité de plus de 57 ans.
- **Nombre de personnes** : Un pôle devra avoir au moins deux mécaniciens.



- **Nombre de véhicules à entretenir** : Le pôle devra entretenir plus de 30 véhicules
- **Niveau d'entretien** : Le pôle devra pouvoir délivrer des interventions de niveau supérieur.

Seuls les garages d'Aix-en-Provence et de Toulouse répondent en partie à ces critères. Pour pouvoir créer des pôles sur ces deux sites, il faudrait qu'un mécanicien qui aura 57 ans ou plus au 01/01/2017 soit prêt à rejoindre Aix ou Toulouse.

L'administration applique rigoureusement le protocole. FO est favorable à la création de garages régionaux mais veillera que ces créations se fassent sur la base de critères qui s'appliqueront à tous.

III – Note de cadrage :

Les principales remarques formulées par les OS ont été prises en compte dans le nouveau projet. FO a demandé que deux points soient précisés :

- qu'un service soit clairement identifié comme pôle de compétence afin d'y maintenir le matériel nécessaire pour continuer à faire passer des essais d'avancement. Pour FO, le STAC doit continuer à garder cette fonction. L'administration doit prendre contact avec le STAC.
- FO avait demandé que les personnels des garages qui ont fermé ces dernières années puissent également bénéficier des mesures sociales de la note de cadrage. Ce point n'apparaît pas dans la note. L'administration est d'accord pour l'intégrer.

Les personnels touchés par la fermeture des garages peuvent contacter Pierre GAUBERT au 06 82 97 39 63, qui leur fournira des informations complémentaires et les aidera dans les diverses démarches qu'ils devront entreprendre.

Vos correspondants SNPACM-FO : Pierre GAUBERT (BN 06 82 97 39 63) ; Estevan LANCHAS (CRNA Nord) ; Johan BLANCHARD (SNIA) ; Jean TESOR (DSAC Sud)

